



MAIRIE DE NANTERRE

23-AT-0666

ARRETE n° 23-AT-0666  
PROROGANT L'ARRETE  
23-AT-0362

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,

Portant réglementation du  
stationnement  
rue des Chèvremonts et  
route des Fusillés de la  
Résistance  
du 28/07/2023 au 29/09/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté n°23-AT-0362 en date du 28/04/2023,

Considérant que les travaux ne sont pas terminés

Votre correspondant :

**ARRÊTE**

SERVICES TECHNIQUES  
Direction INFRA -PP/NB  
Tel : 01.47.29.50.50  
Fax : 01.47.29.48.22

**Article 1 :** Les dispositions de l'arrêté 23-AT-0362 du 28/04/2023, portant réglementation de la circulation rue des Chèvremonts vers Bd Washinton sur 5 places et du 102 à 122 route des Fusillés de la Résistance, sont prorogées jusqu'au 29/09/2023.

**Article 2 :** Monsieur LOPES (VBAF) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



NANTERRE, le 17 Juillet 2023  
Le Maire de NANTERRE

Patrick JARRY

DIFFUSION:

COMMISSARIAT DE POLICE

Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)

Monsieur LOPES (- VBAF) [lopes.vbaf@gmail.com](mailto:lopes.vbaf@gmail.com)

Monsieur LILLO (SVL Energie) [mickael.lillo@svl-energie.com](mailto:mickael.lillo@svl-energie.com)

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.